

Association Vivre en Bord de Baie
Chez M. Lelièvre
6, lieu-dit Pissoison
22120 HILLION

Hillion, le 13/12/2021

<https://www.vivreenborddebaie.fr>
vivreenborddebaie@laposte.net

Chères adhérentes, chers adhérents,

Veillez trouver ci-joint copie de la lettre recommandée adressée ce jour à M. le président de Saint-Brieuc-Armor-Agglomération.

Elle a pour objet la mise en place de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et aborde les points suivants :

- incohérence hydraulique des systèmes d'endiguement envisagés dans l'anse d'Yffiniac,
- mise en danger d'une partie de la population,
- diffusion de documents administratifs.

Cordialement,



Sylvain Lelièvre,
Président de l'association
Vivre en Bord de Baie

Association Vivre en Bord de Baie
Chez M. Lelièvre
6, lieu-dit Pissoison
22120 HILLION

Hillion, le 13/12/2021

<https://www.vivreenborddebaie.fr>
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Président
Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71ème RI CS55403
22044 Saint-Brieuc cedex 2

Obj : Courrier concernant la mise en place de la GEMAPI (loi MAPTAM).

Monsieur le Président,

Notre association Vivre en bord de baie a été créée en décembre 2016, elle regroupe des riverains de la baie de Saint-Brieuc habitant Hillion, Yffiniac ou Langueux, dont les propriétés sont soumises à des risques d'inondation et / ou de submersion marine. Elle s'est donnée pour objet, entre autres, d'agir auprès de toute administration en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes dont la propriété est impactée par le risque d'inondation ou de submersion marine, notamment en ce qui concerne l'entretien des digues, des portes à marée et de toute installation visant à améliorer la sécurité.

Nous vous avons envoyé le 25/6/2018 nos requêtes concernant l'entretien des digues sur la commune d'Hillion et le 30/3/2021 un courrier faisant part de nos préoccupations. Dans votre réponse à ce dernier courrier, le 27/4/2021, vous donnez peu ou pas de réponse à des questions pourtant précises. Nous avons participé à plusieurs réunions en présence d'élus et de représentants des services techniques en charge de la GEMAPI, la dernière en date étant une réunion publique d'information à Yffiniac le 5/11/2021.

Au cours de la réunion GEMAPI du 14/1/2019, en mairie d'Hillion, M. Bidault et M. David ont présenté les résultats de l'étude faite en 2018. Pour les communes de Langueux, Yffiniac et Hillion la solution retenue était de réaliser **un seul et unique système d'endiguement** de Bout-de-Ville (Langueux) à Pissoison (Hillion), avec une population protégée de 662 habitants (donc une digue de classe C). Les digues situées en fond de baie de l'Urne au Cré, pour la plupart privées, étaient incluses dans la GEMAPI. Ce système d'endiguement était hydrauliquement cohérent.

Dans la réunion publique du 5/11/2021 nous apprenons que vous envisagez maintenant de réaliser 2 systèmes d'endiguement, un premier allant de Bout-de-Ville à l'Urne (Langueux), un second allant du Cré à Pissoison (Hillion), Les digues situées en fond de baie de l'Urne au Cré, pour la plupart privées, seraient désormais exclues de la GEMAPI. **Cette nouvelle solution ne permet plus d'obtenir un système hydrauliquement cohérent (*)**. Il n'y aurait plus d'obligation pour leur propriétaire d'élever ces digues à la hauteur qui sera prochainement retenue par l'étude de dangers, nous ne savons même pas si étant situé en zone rouge il y serait autorisé. Pour ces quartiers il serait question d'une étude complémentaire "*pour caractériser les enjeux et envisager une amélioration du fonctionnement hydraulique des cours d'eaux dans l'objectif d'atténuer les risques d'inondation*" (d'après votre courrier du 27/4/2021).

Les habitants de ces quartiers sont très inquiets, ils se sentent abandonnés. En prenant l'exemple des propriétaires de l'impasse du Pont Derlande à Hillion, nous voudrions rappeler quelques faits:

- quand la commune d'Hillion a décidé de racheter à leur propriétaire les digues de sa commune (qui étaient jusqu'alors toutes privées et gérées par le même syndicat) les digues en amont de l'embouchure du Saint-Jean ont été exclues,
- ces propriétés sont soumises au double aléa submersion marine et inondation, elles ont été classées en zone rouge par le PPRL-i,
- plusieurs habitations ont été inondées le 28/2/2010 suite à la tempête Xynthia (**).

Des 662 habitants que devait protéger le système d'endiguement unique, présenté le 14/1/2019, vous excluez, pour l'instant, de la GEMAPI les digues protégeant une partie des plus vulnérables.

Nous avons entendu au cours de la réunion du 5/11/2021 des témoignages émouvants de personnes qui ont eu à subir plusieurs inondations, à ces interventions les élus présents ont répondu par des propos compassionnels. On préférerait que des mesures soient prises avant la catastrophe plutôt que d'entendre de tels propos, or ça ne semble pas l'orientation envisagée.

Nous dénonçons cet abandon d'une partie de la population et nous vous demandons de bien vouloir revenir à un système d'endiguement unique allant de Bout-de-Ville à Pissoison, intégrant les digues, pour la plupart privées, de l'Urne au Cré.

Le produit de la taxe GEMAPI, 1 M€, dont la moitié serait affectée à la protection contre les inondations, est perçu sur les taxes foncières depuis 2020. L'étude de dangers maintenant terminée a été payée par ces deniers publics (les frais d'études GEMAPI s'élevant à 75,5 K€ au titre de l'année 2020 et 155,5 K€ pour 2021, d'après vos comptes 2020 et votre budget primitif 2021).

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer dans les meilleurs délais les résultats de l'étude de dangers. Outre le résumé technique qui est établi à destination du grand public (***), il nous paraît important d'associer à ces informations le relevé topographique des digues. C'est en effet logique et indispensable que chaque habitant soumis à un risque d'inondation ou de submersion marine puisse disposer d'une réponse à ces deux questions :

- quelle est la hauteur des digues qui protègent mon habitation ?
- quel est le niveau de protection retenu par l'étude de dangers ?

Ne sont-ils pas les premiers concernés ?

Dans l'attente de vos réponses nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour l'association Vivre en Bord de Baie

Le président S. Lelièvre



(*) Plaquette éditée par le Ministère de la transition écologique "Quel effet pour les collectivités locales au 1er janvier 2018 en matière d'ouvrages de protection ? ", page 9, "Cohérence du système d'endiguement".

(**) Photos sur le site <https://www.vivreenborddebaie.fr/?inondations>

(***) Annexe 1 sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034438478/>

Copies à :

M. Hamayon, vice-président en charge de la GEMAPI et maire d'Yffiniac

M. Cosson, maire d'Hillion

M. Haas, maire de Langueux

M. le préfet des Côtes d'Armor

La presse locale et régionale